VAL-DE-VESLE

CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 novembre 2026

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h00 à la mairie.

✓ **Membres présents :** tous les membres en exercice.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :

⇒ L'intervention de la société PORTALP pour la maintenance de la porte d'entrée coulissante de la mairie et la signature d'un contrat de maintenance biannuel pour un montant de 597,60 € HT/an.
⇒ L'achat de 2 tables supplémentaires de ping-pong pour le gymnase (en plus des 4 existantes), pour un montant de 1 530 € HT, à la société DN COM de Dizy
⇒ La sécurité incendie qui sera maintenant effectuée par la société SPARK (le contrat avec la société SAPIAN ayant été résilié) pour un montant annuel de 1 378 € HT. Il a aussi été nécessaire de remplacer 7 extincteurs existants, d'en acheter 2 supplémentaires pour la salle annexe de la mairie et de remplacer 2 blocs d'éclairage de sécurité dans le foyer rural, pour un montant de 1 022,40 € HT.
⇒ L'intervention rapide d'un élagueur pour des raisons de sécurité, suite à la chute de 3 grosses branches du marronnier rue Philippe, pour un montant de 1 600 € HT. Un audit pour envisager de futurs travaux de consolidation a été confié à l'ONF (Office National des Forêts) pour la somme de 828 € HT avec la location d'une nacelle pour 398,16 € HT. Deux arbres, le long de la Vesle ont aussi nécessité l'intervention d'un élagueur pour un montant de 1 200 € HT.
⇒ La signature d'un devis avec la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois pour une intervention dans 3 classes de l'école (soit 6 demi-journées) pour un montant de 1 533,50 € HT.

Ordre du jour :

1. Comptes rendus de commissions :

Chaque adjoint fait part aux conseillers du contenu des commissions qu'il a réunies depuis le dernier Conseil (voir les comptes rendus des commissions sur le site internet de la commune ***www.valdevesle.fr/vie municipale/CR des Conseils et des commissions :***

- La commission « infrastructures, voirie, travaux, patrimoine et urbanisme » s'est réunie le samedi 19 septembre à 10h sur le site de stockage de la rue Philippe.
- La commission « créer du lien » s'est réunie le jeudi 29 octobre à 20h.

2. Offre santé du Centre de Gestion de la Marne / Mutuelle « Intériale » :

M. le Maire explique aux conseillers que les communes ont l'obligation, à partir du 1er janvier 2027, de proposer aux employés une mutuelle, la commune participant à son financement.

La commune de Val-de-Vesle a confié le choix de cette mutuelle au Centre de Gestion de la Marne. Ce dernier a retenu la mutuelle « intérriale » qui comporte 3 niveaux (l'écart de prix entre les 3 niveaux dépend du montant de remboursement selon les soins).

Après en avoir discuté avec ses adjoints, M. le Maire propose 3 niveaux de participation :

- ❖ pour le niveau 1 : la part de l'employeur est de 15 €
- ❖ pour le niveau 2 : la part de l'employeur est de 30 €
- ❖ pour le niveau 3 : la part de l'employeur est de 45 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé.

M. le Maire souligne que le coût pour la commune (avec ses 5 employés) sera au maximum de 2700 €/an.

3. Arbre de Noël pour le personnel communal :

Comme l'an dernier, le Conseil municipal propose des bons d'achats pour les membres du personnel communal à l'occasion de l'arbre de Noël : 120 € par employé et 60 € par enfant (jusqu'à ses 16 ans révolus).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces deux propositions.

M. le Maire souligne que le coût pour la commune sera cette année de 960 €.

4. Noël pour les personnes de plus de 70 ans :

La commune qui offre, depuis plusieurs mandatures, un colis pour les personnes de plus de 70 ans décide de le renouveler encore cette année : ils seront confectionnés par l'entreprise locale FOSSIER. Les sommes allouées pour chaque colis seront les mêmes que l'année dernière : 39 € pour une personne seule et 59 € pour un couple.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'offrir aux personnes de plus de 70 ans un colis avec des produits de la région.

M. le Maire souligne que ces colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans coûtent à la commune environ 5 000 €/an.

Mme Karine HUART précise que ces colis seront distribués, par les conseillers municipaux, le samedi 12 décembre.

5. Décisions modificatives :

Il convient de prendre 2 décisions modificatives budgétaires. L'une pour le budget principal et l'autre pour le budget du commerce. Il s'agit :

- pour le budget principal : de retirer à la section investissement: -0,58 € et d'ajouter à la section fonctionnement : + 0,31 €
- pour le budget du commerce : d'ajouter à la section fonctionnement : + 0,32 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires pour le budget principal et pour le budget du commerce pour l'année 2026.

6. Tarifs municipaux (cimetière, foyer rural et parc municipal) :

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de fixer les tarifs municipaux (qui restent les mêmes que l'année précédente) de la façon suivante :

CONCESSIONS :

Concession 2 places 2m² (50 ans)	200 €
Concession 4 places 4m² (50 ans)	350 €
Emplacement pour cavurne 1m² (50 ans)	150 €
Case columbarium (30 ans)	400 €
Case columbarium (50 ans)	600 €

BOIS :

m3 à fendre	40 €

TARIFS FOYER RURAL ET PARC MUNICIPAL :

Location Foyer rural	Particulier **
Week-end	500 € charges incluses
Week-end + 1 jour férié	600 € charges incluses

Location Foyer rural	Entreprise
3h hebdomadaires	45 € charges incluses (forfait)

Location Parc *	Particulier **
Pour mariage	180 € charges incluses

* *Parc + tables et bancs (+ barnums si besoin) – Loué uniquement pour les vins d'honneurs*
** *Le foyer rural est loué uniquement aux habitants de Val-de-Vesle*

7. Location précaire (terres) :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'attribuer, comme chaque année, une location de terres à titre précaire pour l'année 2026 de la façon suivante :

- section Z n°362 lieu-dit « la Merdeuse » contenance : 30a 05ca à l'EARL LEFEVE pour un montant de 53,13 €.

8. Reconventionnement de la mission RGPD avec le Centre de Gestion de la Marne :

Il convient, de renouveler la convention signée avec le Centre de Gestion de la Marne pour la mission RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) qui lui est confié.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette nouvelle convention.

M. le Maire précise que le coût augmente fortement (de 105 € à 420 €) suite au passage de la commune à plus de 1 000 habitants.

9. Projet de pacte de gouvernance :

Les 143 communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims doivent signer un pacte de gouvernance qui définit leurs relations avec le Grand Reims.

M. le Maire propose de l'accepter en précisant qu'un point important est présent dans ce pacte de gouvernance : il s'agit du droit de veto de chaque Conseil municipal qui permet aux communes de refuser un projet qui serait imposé par le Grand Reims.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet de pacte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

10. Rapport d'activité 2025 du Grand Reims :

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Grand Reims.

Il est consultable sur le site internet de la commune : ***www.valdevesle.fr/vie municipale/Communauté Urbaine de Reims***

11. Travaux 2027-2028 :

Un tour de table est fait pour que chaque conseiller puisse s'exprimer sur les travaux ou tâches à effectuer sur notre commune.

Léa BREMONT propose de mettre à disposition une gamelle pour animaux, qui serait attachée avec une chainette à la fontaine à eau, au parc des Grands Bois.

Nathalie ROUSSEL aimerait que la partie « Jardin du souvenir », au nouveau cimetière de Wez, soit embellie car elle est actuellement un peu trop austère. Cette remarque a déjà été évoquée lors de la dernière commission « environnement ».

12. Divers :

M. le Maire porte à la connaissance du conseil les faits suivants :

- suite au dernier Conseil municipal, la commune devient propriétaire de la licence IV de l'ex café-restaurant « Au cœur des bulles » ;

- suite au départ de l'abbé Michel COUVREUR du presbytère et après avoir pris contact avec le diocèse, il n'y aura plus de prêtres à héberger dans cette maison paroissiale rue Désiré Jacqueminet (face à l'église de Wez). M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir au devenir de cette habitation.

Mme Léa BRÉMONT signale qu'un arbre est tombé près du cimetière de Wez.

La séance est levée à 20h55.